



SRCM-CA

Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique centrale

NOTE D'INFORMATION RCM – SRCM-CA (Mai 2019)

Contexte général

Les résolutions 57/2, 57/7 et 61/296 de l'Assemblée Générale des Nations Unies ont consacré le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre d'intervention, d'action et de soutien au développement du continent africain. C'est dans ce contexte que l'ensemble des organisations et institutions des Nations Unies ont été appelées à soutenir le processus de mise en œuvre des projets découlant de cette initiative, par la réalisation de **programmes communs** au niveau régional. Lesdites résolutions stipulaient notamment que le NEPAD constitue le cadre dans lequel la communauté internationale, y compris le Système des Nations Unies (SNU), doit focaliser ses efforts d'accompagnement des stratégies de développement de l'Afrique.

Un **Mécanisme Régional de Coordination (MRC)** a été créé en 1999 au niveau continental avec pour mission spécifique de renforcer la cohérence et la mise en synergie des activités des agences et organismes du SNU. Le but étant de réduire la fragmentation et les coûts de transaction induits par les multiples partenariats mis en œuvre pour appuyer l'Union Africaine. La **Commission Economique pour l'Afrique (CEA)** a été investie des missions de coordination et de secrétariat du MRC.

Suite à la Déclaration de Maputo en 2003, les Chefs d'Etat et de gouvernements africains ont adopté le principe d'intégrer le NEPAD dans les structures de l'Union Africaine (UA). L'Assemblée Générale des Nations Unies a alors instruit les agences du SNU d'apporter leur soutien à **l'Union Africaine** et à ses Etats membres dans leurs efforts de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et des autres objectifs majeurs définis par l'Acte Constitutif de l'UA, dont celui d'édifier un espace économique intégré à l'échelle du Continent. A cet effet, une recommandation a été formulée pour la mise en place de **Mécanismes Sous-régionaux de Coordination (MSRC)** lors de la réunion du MRC tenue en 2006.

Naissance du SRCM-AC

C'est à Malabo, en Guinée Equatoriale, en avril 2009 qu'a été institué le Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique Centrale (MSRC-AC). **Un premier PCI couvrant la période 2010-2012** comprenait 96 activités ou groupes d'activités à exécuter. A l'échéance de ce programme en fin 2012, **un deuxième PCI portant sur la période 2013-2016 (PCI II)** et contenant 110 actions à réaliser a ensuite été adopté lors de la cinquième réunion du MSRC-AC tenue en octobre 2013 à Douala.

En 2018, étant parvenu à la fin du cycle du PCI 2, il a été élaboré **un nouveau PCI III portant sur la période 2018-2023** qui s'inscrit dans le nouveau repositionnement du système des Nations Unies tel que préconisé par l'actuel Secrétaire Général. Son cadre thématique d'étude repose sur quatre grands groupes de domaines :

- i) Transformation Structurelle pour le développement économique inclusif et durable ;
- ii) Accès aux marchés et insertion dans la chaîne de valeur ;
- iii) Amélioration des conditions humaines et sociales ; et
- iv) Promotion de la Gouvernance, Paix et Sécurité.

Sur l'ensemble des projets identifiés dans les quatre thématiques, seulement **13** projets ont été proposés et validés aux regards des critères de sélection suivants :

- 1) Le projet doit être communautaire couvrant au moins deux (2) pays ;
- 2) Le projet doit se dérouler au maximum sur cinq (5) ans ;
- 3) Le projet doit faire intervenir plusieurs agences (consacrant ainsi la communauté d'intérêt, favorisant la mise en synergie des ressources et leur allocation optimale) ;
- 4) Le projet doit disposer de financement. Ce qui veut dire qu'au moins sa préparation est amorcée (les intentions de projet ne seront pas prises en compte) ;
- 5) Le projet doit concourir à la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'UA ; et
- 6) Le projet peut être réalisé par une seule agence mais ayant une dimension sous-régionale.

Au-delà de promouvoir l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODDs) et l'Agenda 2063 en Afrique Centrale, le PCI III permet d'offrir une plateforme sous-régionale pour travailler ensemble, de manière coordonnée et faire avancer des grands chantiers tels que la mise en place effective de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Tableau récapitulatif de l'historique du Programme Commun Indicatif (PCI)

N°	Libellé	Date et lieu d'élaboration / validation	Nombre d'activités / actions à exécuter	Période de mise en œuvre
I	Premier Programme Commun Indicatif (PCI-I)	Avril 2009 à Malabo, Guinée Equatoriale	96 activités ou groupes d'activités	2010 - 2012
II	Deuxième Programme Commun Indicatif (PCI-II)	Octobre 2013 à Douala, Cameroun	110 actions à exécuter	2013 - 2016
III	Troisième Programme Commun Indicatif (PCI-III)	Novembre 2018 à Libreville au Gabon	4 groupes thématiques et 13 projets	2018 - 2023

Secrétariat Technique